



VAL-D'OISE
**ARRÊTE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT RUE DE LA MEUNERIE ET RUE DU MOULIN**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

Vu la demande de société Nouvelle UFS 218, rue Michel Carré 95870 BEZONS représenté par Monsieur Michaël LE MEN en date du 20/01/2023, sollicitant l'interdiction de circulation et de stationnement dans la rue de la Meunerie et la rue du Moulin afin d'effectuer des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du lundi 20 février au vendredi 31 mars 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite de 7h30 à 16h30, du 20 février au 31 mars 2023, (Sauf week-end).

Article 2 : Le stationnement sera interdit de 7h30 à 16h30, du 20 février au 31 mars 2023, (Sauf week-end).

Article 3 : La société UFS se chargera de poser les panneaux routiers réglementaires et veillera à leur entretien.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 02/02/2023

Le Maire

Martine BIDEL